

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 006-375/08/BC

■ **Recalibrage du ruisseau des Aygalades entre le bd de Briançon et le Port Autonome - Mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.**

DEASRVS 08/1094/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° DPEA 12/893/B en date du 24 novembre 2006, l'opération « Recalibrage du Ruisseau des Aygalades » a été intégrée à la convention de gestion des eaux pluviales n° 04/1237 entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, avec une affectation d'autorisation de programme de 25 000 000,00 euros TTC.

Par délibération n° DPEA 12/965/BC du 18 décembre 2006, le Bureau de Communauté a approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif à la désignation d'un maître d'œuvre pour cette opération. Après appel d'offres publié le 19 mars 2007, le marché de maîtrise d'œuvre n° 07/132 a été notifié le 31 août 2007.

En complément à ce marché principal de maîtrise d'œuvre, il convient de lancer un marché relatif à une Mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé.

Cette mission a été rendue obligatoire par la « loi 93-1418 du 31 décembre 1993 et ses textes d'application »,

Le présent rapport a pour objet l'approbation et le lancement du dossier de consultation des entreprises correspondant à cette mission.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code des Marchés Publics,
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération 004-314/08/CC du 31 Mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération DPEA 1/340/B du 25 juin 2004 relative à la convention de gestion n° 04/1237 pour la gestion du service des eaux pluviales entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération du Conseil de Communauté Urbaine n° DPEA 5/824/CC en date du 9 octobre 2006, intégrant l'opération « Recalibrage du Ruisseau des Aygalades » à la convention de gestion des eaux pluviales n° 04/1237, avec une affectation d'autorisation de programme de 25 000 000,00 Euros TTC,
- La délibération n° DPEA 12/893/B du 24 novembre 2006 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de gestion des eaux pluviales n° 04/1237 conclue avec la Ville de Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole doit désigner un Coordonnateur de Sécurité conformément à la réglementation en vigueur, afin de procéder aux études et à la réalisation de l'ouvrage des Aygalades,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics aux fins d'assurer la Mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) durant la période de Conception – Réalisation du Recalibrage du Ruisseau des Aygalades .

Article 2 :

Est approuvé le dossier de consultation des entreprises relatif à la Mission de Coordination SPS annexé.

Article 3 :

Le marché est à prix global et forfaitaire.

La durée de la mission est subordonnée à la durée de l'opération de Conception - Réalisation du Recalibrage du Ruisseau des Aygalades. La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé débutera à la date de notification du marché et s'achèvera à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Convention n° 04/1237 – Nature : 458101 – Sous Politique : F 180 – Opération : I 580403.

La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Le Vice-Président Délégué
à l'Eau et à l'Assainissement

Antoine ROUZAUD

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI